

Le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal... un service de proximité

Connu sous le nom de SEJI, il a été créé le 1/1/2015, afin de développer une action commune en faveur des enfants et des familles du territoire.

Le SEJI, est un syndicat formé autour d'une association de 11 communes : [Beaugeay](#), [Champagne](#), [Echillais](#), [La Gripperie](#), [Moeze](#), [Saint Agnant](#), [Saint Froult](#), [Saint Jean d'Angle](#), [Saint Hippolyte](#), [Saint Nazaire](#), [Soubise](#) .



**ZI du Chemin Vert
17780 Soubise**

05 46 83 76 93 – administration@seji.fr

Pourquoi un syndicat ?

Compte tenu de la nécessité de permettre aux familles du territoire sud du Pays Rochefortais, de disposer de services adaptés pour l'accueil des enfants et des jeunes du territoire, les conseils municipaux des 11 communes ont fait le choix d'adhérer au SEJI.

Les missions du SEJI, présidé par Valérie BARTHELEMY, maire de St Nazaire, sont:

- d'animer les politiques locales sur la gestion et le des services aux familles pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans
- d'assurer la coordination entre les communes et les services du territoire ou les institutions partenaires (CAF...)
- de développer des services dédiés à l'accompagnement à la parentalité.
- d'apporter un soutien à la vie associative dans le cadre de la mise en œuvre de projets collaboratifs.

Quels sont les services ?

Le syndicat enfance jeunesse dispose de différents services tels que les accueils de loisirs, les accueils périscolaires, les multi accueils (crèches et micro crèche), les relais assistants maternels, le lieu d'accueil enfant parents, le secteur jeunes...
Le SEJI accompagne également les structures d'accueil associatives par un soutien technique et des financements.

Le SEJI anime le projet éducatif local et le projet éducatif de territoire qui permet de développer une offre de prestation cohérente avec les besoins des familles et permet une prise en compte du temps de l'enfant dans sa globalité

Comment est financé le SEJI ?

Le SEJI dispose d'un budget de fonctionnement de 1.7 millions d'euros pour faire fonctionner l'ensemble de ses services qui nécessitent l'intervention de 85 agents par an (pour 47 emplois permanents). 44% du budget est couvert par les participations des communes. Les familles contribuent pour leur part à concurrence de 27% du budget global.

Dans son fonctionnement le SEJI assume les charges de fonctionnement de ses services mais également les charges d'investissements des bâtiments.

Les nouveautés en 2016.

Certains projets ont été initiés en 2015 et 2016 :

Le nouveau projet éducatif local 2015/2018,
La rénovation des espaces de remise en température et de préparation des repas dans les multi-accueils et micro crèches
L'extension de l'accueil de loisirs d'Echillais, pour la mise en accessibilité des services
Les projets à court et moyen termes tels que les camps d'été sur le secteur enfance et le secteur jeunes

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les temps d'activité péri-éducatifs (TAP) ont été transférés au SEJI à la demande des services de l'Etat. A partir du mois de septembre 2016, une nouvelle organisation va être mise en place afin d'uniformiser l'action du SEJI et de permettre un égal accès à l'offre de prestation pour l'ensemble des enfants et des familles.

L'axe principal des actions 2016/2017 va concerner la communication pour le SEJI bénéficie d'une meilleure visibilité pour les familles du territoire. La première action sera de développer un site internet.

Conjointement, les plaquettes vont être refaites afin que les partenaires et les familles disposent d'outils pratiques et de faciliter l'accès aux services.

Où se renseigner?

Accueil de loisirs d'Echillais : 05 46 83 14 78

Accueil de loisirs de Soubise : 05 46 84 19 50

Relais Accueil petite enfance : 05 46 84 21 95